



A

Monsieur Marc Bury
Maire de Petite-Forêt
80 rue Jean Jaurès
59 494 Petite-Forêt

Le 14 juillet 2014

Courrier avec suivi

Objet : Mon courrier du 22 juin, votre courrier du 09 juillet 2014

Monsieur le Maire,

Dans mon courrier du 22 juin 2014, je vous demandais :

1. Pouvez-vous m'indiquer ce qui rend impossible d'avoir un accès par la RD 70 ?
2. Pouvez-vous me faire parvenir le plan qui a été remis aux élus à ce conseil municipal du 14 mai concernant ces aménagements ?

En me demandant dans votre courrier si vous avez répondu à mon attente. Ma réponse est non.

Afin d'être plus précis, je réitère ma demande, me faire parvenir :

- ➡ *Les documents attestant l'impossibilité d'avoir un accès par la RD 70 ainsi que les plans qui ont été projetés sur écran (aucun plan n'a été projeté le 14 mai 2014) le 7 juillet 2014.*

Dans votre courrier vous indiquez qu'au conseil municipal du 7 juillet 2014 vous avez voté le renoncement au projet d'implantation du carré des halles en estimant ne pas avoir été suffisamment et clairement informé par l'entreprise en question des impacts d'une telle implantation.

Vous avez dit le 14 mai au conseil municipal :

➡ **Monsieur le Maire indique que ce projet permettra la création d'une cinquantaine d'emplois. Il indique avoir visité l'une de leurs enseignes.**

En visitant une de leurs enseignes, vous avez dû constater l'étendue de leur parking. Au cours de votre visite, vous avez pu évaluer le nombre de clients fréquentant le magasin. L'enseigne que vous avez visitée comme l'ensemble des enseignes reçoit 4000 à 6000 clients par semaine.

Le 14 mai, vous n'avez à ce sujet, fait aucune remarque particulière sur la fréquentation du magasin et des flux automobiles.

Aujourd'hui vous affirmez que la Sté vous a trompé en annonçant pour Petite-Forêt ***un flux de 15 véhicules par heure aux heures de pointe. Vous avez bien dit aux heures de pointe.***

En ne reprenant que ce chiffre, cela fait sur une semaine, certainement bien moins de 1087 clients, puisque vous ne nous avez pas informés des flux en dehors des heures de pointe.

Vos chiffres sont en totale contradiction avec la fréquentation officielle annoncée par ceux qui ont créé le concept du carré des halles, messieurs Guillaume Torck et Jean-François Ham.

La fréquentation « officielle » de 4000 à 6000 clients sur une semaine concerne toutes les implantations de l'enseigne sans exception !!!

➡ **Avec une fréquentation de 15 véhicules par heure c'est la faillite assurée !!! Dans ce cas un parking de 20 places serait largement suffisant. Sur le plan projeté le 7 juillet, le parking paraît relativement important.**

Sauf à apporter la preuve contraire, j'inscris en faux vos affirmations.

15 véhicules par heure c'est le flux pendant cinq à dix minutes aux heures de pointe de la boulangerie Louise du centre commercial de la Franco-belge. Soit plus ou moins 100 clients, sur une heure !!!

Je n'hésite pas à dire que l'on est devant une embrouille qui ne dit pas son nom du fait que vous n'osez pas aller jusqu'à l'enquête publique que vous avez vous-même lancée.

Quelle est la face cachée des dossiers de votre « ami » qui aurait contacté le parti politique des verts et en s'entourant d'un spécialiste à toutes fins utiles, tout cela bien entendu au conditionnel !

Cet ami se dresse contre vous et vous le désignez au dernier conseil municipal commissaire à la commission Intercommunale des impôts directs de Valenciennes Métropole.

S'il ne s'était pas agi d'un ami, vous auriez agi tout autrement et je sais de quoi je parle !!!

Dans son courrier votre ami vous dit :

Vous avez toujours pu compter sur moi depuis de nombreuses années ***pour rendre de multiples services à la commune***, aujourd'hui Monsieur le Maire, ***comme vous nous l'avez récemment promis, je compte sur vous.***

Votre ami vous demande de lui renvoyer, ni plus ni moins, l'ascenseur !

Quels sont ces services qui coutent à la commune 50 emplois ?

Je ne vais pas abandonner, devant l'intérêt général pour Petite-Forêt, la création de 50 emplois (chiffre que vous avez annoncé).

Qu'avez-vous à cacher pour ne pas aller jusqu'à l'enquête publique ? L'enquête publique permet aux personnes intéressées d'avoir accès à la totalité des documents du projet.

Cette procédure est une garantie d'objectivité pour toutes les personnes concernées par le projet

Comme vous le savez, c'est le commissaire enquêteur, conducteur officiel de l'enquête, qui a seul la charge d'apprécier l'utilité publique ou l'intérêt général d'un projet. À l'issue de cette procédure, il rédige un avis officiel donnant un avis favorable ou défavorable. Cet avis apprécie l'utilité publique ou l'intérêt général d'un projet soumis à sa sagacité et à celle du « grand public ». Même si l'opportunité d'une opération a fait l'objet de controverses et de conflits, ses prérogatives juridiques et son comportement en font un acteur prééminent des enquêtes publiques et de fait, il détient un quasi-monopole d'édition de l'intérêt général. Il a un rôle important depuis le Grenelle de l'environnement sur l'impact environnemental et aussi d'apprécier l'impact sur les riverains en terme de désagrément du projet d'implantation.

C'est au terme de l'enquête publique et au vu du dossier du commissaire enquêteur que le conseil municipal décide, ou pas, de la réalisation du projet.

Si je n'ai pas le document signé de la direction du carré aux halles, précisant 15 véhicules par heures aux heures de pointe sur Petite-Forêt, et cela avant le 22 juillet 2014, je contacte les directeurs du carré aux halles au siège social. Pour avoir, confirmation des chiffres que vous avez annoncés le 7 juillet 2014.

Vous remerciant par avance de votre obligeance je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel